



Portrait régional de l'eau

Côte-Nord (Région administrative 09)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de la Côte-Nord, du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de la Côte-Nord.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[9. Initiatives locales](#)


[Annexes](#)





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Côte-Nord (Région administrative 09)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

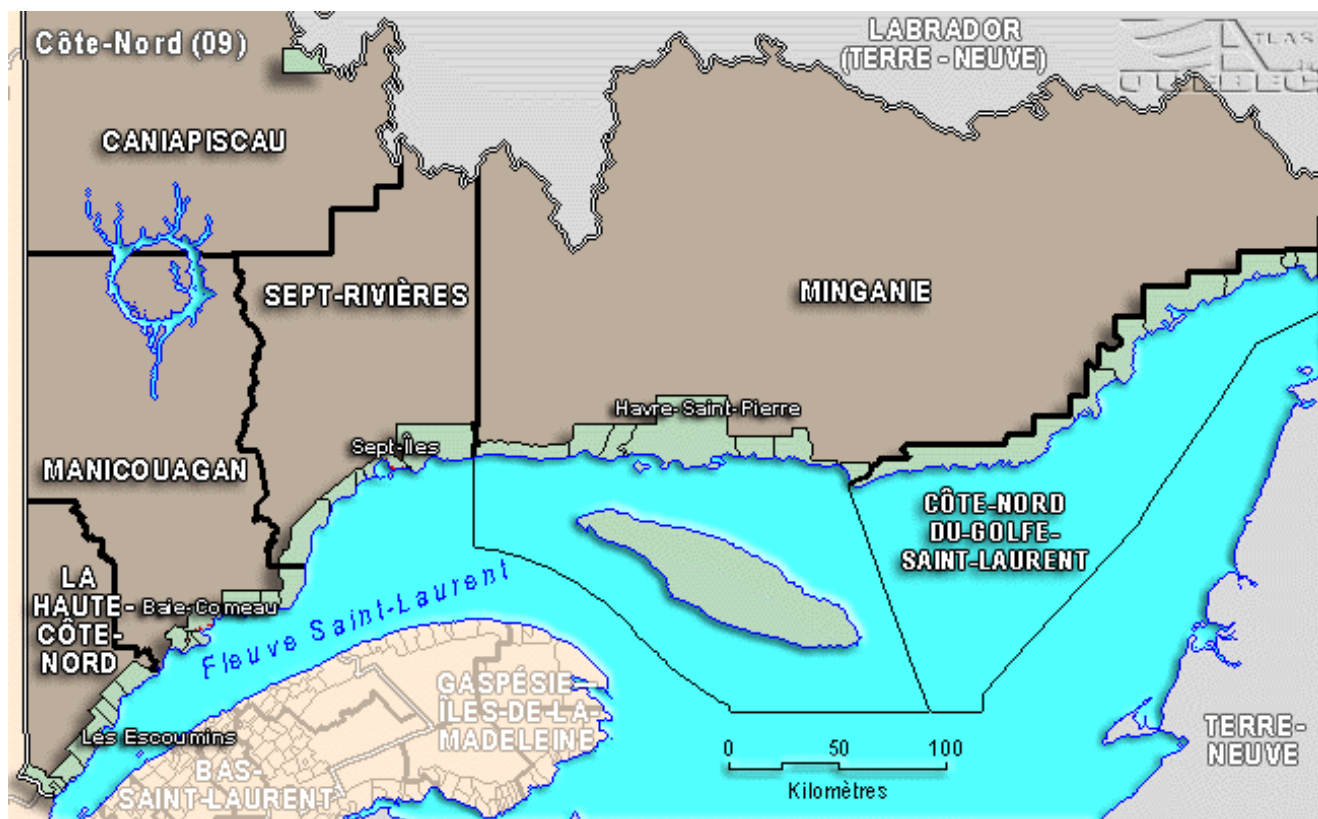
[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

La région de la Côte-Nord couvre près du quart de la superficie du Québec; elle est la deuxième plus grande région après le Nord-du-Québec. Elle couvre une superficie de 298 471 km² et possède une façade maritime de 1 300 km où est concentrée environ 90 % de sa population, soit 92 953 personnes. Les villes de Baie-Comeau (25 554 habitants) et de Sept-Îles (25 224 habitants) regroupent, à elles seules, la moitié de la population. La région est caractérisée par quatre grandes divisions morphologiques, qui définissent sa géographie et, par conséquent, l'aménagement de son territoire; la plaine côtière est la partie la plus habitée du territoire. Par ailleurs, la presque totalité de la région est constituée de terres du domaine public et est peu assujettie au zonage agricole, ce qui la distingue des autres régions. La région compte 5 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que le territoire de la Basse-Côte-Nord.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

La région s'étend du Saguenay au Labrador, et les questions de distances y ont une importance d'autant plus capitale que le réseau routier ne dessert pas l'ensemble du territoire, ce qui a pour conséquence d'isoler certaines localités. En 1997, le prolongement de la route 138 a désenclavé les municipalités de Baie-Johan-Beetz à Natashquan. Les localités situées plus à l'est sont toujours reliées au réseau par le bateau (avril à décembre) ou par l'avion.

L'économie régionale repose surtout sur l'exploitation et la transformation des ressources primaires. L'exploitation minière et forestière, l'hydroélectricité (qui facilite, entre autres, la fabrication de l'aluminium) et les activités de chasse et pêche sont les bases de cette économie. En outre, depuis quelques années, la région connaît un essor touristique important. Les grands espaces, la diversité des paysages, l'abondance des ressources fauniques, la flore exceptionnelle font de la Côte-Nord une destination touristique privilégiée.

Tableau 1.1 : Population par division administrative

| Division administrative (décret 1654-97) | Population (1997) |
|--|-------------------|
| MRC Caniapiscau | 3 812 |
| MRC La Haute-Côte-Nord | 13 187 |
| MRC Manicouagan | 34 229 |
| MRC Minganie | 5 866 |
| MRC Sept-Rivières | 34 575 |
| Basse-Côte-Nord | 5 790 |

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

| Caractéristique | Donnée |
|-----------------|--------|
| | |

| | | |
|---|---------|--------|
| Population totale ¹ (habitants) | 103 281 | (1997) |
| Superficie du territoire ² (km ²) | 298 471 | (1997) |
| Nombre de MRC ² | 5 | (1998) |
| Nombre de municipalités et territoires équivalents ² | 58 | (1998) |
| Nombre d'établissements manufacturiers ³ | 89 | (1998) |
| Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴ | 29 | (1997) |
| Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%) | 66,7 | (1995) |
| Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%) | 0,05 | (1997) |
| Taux de chômage ² (%) | 15,1 | (1997) |
| Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$) | 25 815 | (1996) |
| Emplois ² : secteur primaire (%) | 9,4 | (1997) |
| secteur secondaire (%) | 20,3 | (1997) |
| secteur tertiaire (%) | 70,1 | (1997) |

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Répertoire des Municipalités du Québec, 1998.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 66,7 % du territoire de la région de la Côte-Nord. Il est réparti à 99 % en forêt publique et 1 % en forêt privée. En 1997, le territoire agricole (incluant les boisés) représentait 0,05 % du territoire de cette région. En 1998, on trouvait dans la région 89 établissements manufacturiers tandis que, en 1997, 29 établissements miniers étaient en exploitation..



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation. Les rivières Manicouagan, aux Outardes, Moisie, Natashquan, Betsiamites et Romaine ont toutes un bassin versant supérieur à 10 000 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

Plusieurs rivières de la Côte-Nord ont fait l'objet de travaux de harnachement ou de détournement de leur bassin versant qui ont modifié le régime d'écoulement de leurs cours d'eau majeurs (rivières Portneuf, Betsiamites, du Sault aux Cochons, aux Outardes, Manicouagan et Sainte-Marguerite — la seule qui a fait l'objet d'audiences publiques).

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

| Rivière | Débit moyen (m ³ /s) | Débit maximal (m ³ /s) | Débit minimal (m ³ /s) | Station ¹ de mesure | Années observées (nb) | Période observée |
|--------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------|
| Manicouagan | 886,0 | 3 210 | 51,00 | 071104 | 29 | 1965-1994 |
| Moisie | 422,0 | 3 820 | 49,80 | 072301 | 31 | 1965-1996 |
| Outardes, aux | 374,0 | 1 370 | 0 | 071003 | 31 | 1964-1995 |
| Natashquan | 332,0 | 2 250 | 44,80 | 074903 | 16 | 1980-1996 |
| Betsiamites | 324,0 | 1 350 | 0 | 070702 | 36 | 1959-1999 |
| Romaine | 294,9 | 2 390 | 35,80 | 073801 | 40 | 1956-1996 |
| Magpie | 181,8 | 1 370 | 17,00 | 073503 | 15 | 1965-1980 |
| Saint-Augustin | 177,6 | 2 040 | 10,80 | 076101 | 15 | 1967-1982 |
| Olomane | 155,4 | 1 020 | 15,70 | 075401 | 9 | 1980-1989 |
| Saint-Paul | 142,8 | 2 440 | 11,10 | 076601 | 29 | 1967-1996 |
| Sainte-Marguerite | 133,0 | 1 570 | 2,29 | 072101 | 46 | 1938-1984 |
| Etamamiou | 99,7 | 689 | 11,60 | 075601 | 19 | 1974-1993 |
| Petit Mécatina, du | 95,7 | 880 | 10,50 | 075703 | 12 | 1978-1990 |
| Portneuf | 63,9 | 765 | 6,51 | 070401 | 21 | 1973-1994 |
| Godbout | 42,3 | 856 | 1,69 | 071401 | 22 | 1974-1996 |
| Sainte-Marguerite | 30,6 | 575 | 2,65 | 062802 | 20 | 1976-1996 |
| Coxipi | 27,0 | 157 | 3,8 | 076201 | 13 | 1980-1993 |
| Tonnerre, au | 20,0 | 782 | 0,99 | 073303 | 46 | 1947-1993 |
| Escoumins, des | 13,0 | 125 | 2,06 | 070203 | 8 | 1984-1992 |

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement et Hydrat95 d'Hydro-Québec pour les rivières Betsiamites, aux Outardes et Manicouagan.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Lacs

La région de la Côte-Nord est parsemée de nombreux lacs dont certains sont de grande superficie. Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Pour connaître les caractéristiques des autres lacs, on peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement.

On trouve dans ce tableau plusieurs petits lacs situés à proximité de milieux habités, qui présentent pour cette raison des situations conflictuelles en raison des utilisations intensives et multiples. Ainsi, plusieurs de ces petits lacs servent de lieu de villégiature intensive, de lieu de pêche, de point d'amerrissage pour hydravion, de point d'alimentation en eau potable, alors même qu'ils sont susceptibles de recevoir des rejets d'eaux usées. Certains plans d'eau de plus grande superficie servent de réservoir pour des centrales hydroélectriques tout en étant utilisés à des fins de villégiature et pour la pêche (Manic-Cinq, Manic-Deux, Manic-Un, Outardes-Deux et Outardes-Quatre). Le marnage important de certains de ces réservoirs occasionne des inconvénients aux villégiateurs et à certaines espèces de poissons qui fraient dans ces zones de marnage.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

| Lac | Superficie (km ²) | Vocation/Utilisation |
|-----|-------------------------------|----------------------|
|-----|-------------------------------|----------------------|

| | | |
|--------------------|----------|--|
| Manic-Cinq | 2 072,00 | réservoir, 2 centrales hydroélectriques, villégiature, pêche, présence d'espèces sensibles (touladi et ouananiche) |
| Outardes-Quatre | 730,00 | centrale hydroélectrique, villégiature, 3 pourvoiries, pêche, présence d'espèces sensibles (touladi) |
| Réservoir SM-3 | 253,00 | centrale hydroélectrique, villégiature, pêche |
| Sainte-Anne | 240,00 | pêche, villégiature, rejet d'eaux usées, prise d'eau potable |
| Manicouagan, petit | 221,70 | réservoir, pêche |
| Musquaro | 206,94 | pourvoirie |
| Magpie | 109,30 | pêche |
| Manic-Deux | 103,00 | centrale hydroélectrique, pourvoiries, pêche, présence d'espèces sensibles (touladi et ouananiche) |
| Menistouc | 90,13 | pêche |
| Brulé | 88,84 | pêche |
| Caopacho | 52,06 | pêche |
| Fournier | 48,69 | pêche |
| Brochet, du | 44,81 | pêche |
| Eudistes, des | 30,04 | pêche |
| Réservoir SM-2 | 28,49 | villégiature, pêche, prise d'eau potable |
| Outardes-Deux | 25,00 | centrale hydroélectrique, villégiature, pêche, présence d'espèces sensibles (introduction de ouananiche) |
| Carheil | 19,86 | villégiature, pêche, prise d'eau potable |
| Pentecôte | 18,91 | pêche |
| Manic-Un | 12,50 | prise d'eau potable (Baie-Comeau), base d'hydravions, pêche, 2 centrales hydroélectriques |
| Matamek | 12,43 | réserve écologique |
| Loup-Marin | 8,12 | villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées |
| Laval | 6,45 | pêche |
| Rapides, des | 6,25 | base d'hydravions, prise d'eau potable (Sept-Îles), base de plein air, pêche |
| Loutre, à la | 5,00 | villégiature intensive, prise d'eau potable, rejet d'eaux usées, pêche |
| Sqaw, de la | 5,52 | base d'hydravions |
| Daviault | 4,09 | pêche, base d'hydravions |
| Patterson | 3,75 | pêche, base d'hydravions, villégiature, prise d'eau potable, rejet d'eaux usées |
| Hall | 3,20 | prise d'eau (Mines Wabush), pêche, villégiature |
| Chasse, à la | 2,50 | prise d'eau potable (Baie-Comeau), prise d'eau (Reynolds, Donohue), pêche |
| Rond | 2,00 | villégiature intensive, prise d'eau potable, rejet d'eaux usées, pêche |

| | | |
|-------------|------|--|
| Knob | 1,73 | prise d'eau potable |
| Cèdres, des | 1,25 | villégiature intensive, baignade, prise d'eau potable, pêche |
| Donlon | 1,25 | villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées |
| Charles | 1,00 | prise d'eau (La Tabatière), base d'hydravions, pêche, poste de distribution d'Hydro-Québec |
| Saint-Onge | 1,00 | villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées |
| Gobeil | 0,63 | plage municipale, villégiature, pêche, base d'hydravions |
| Daigle | 0,30 | villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées |
| Labrie | 0,25 | villégiature intensive, prise d'eau potable, pêche, rejet d'eaux usées |

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de la Côte-Nord, ministère de l'Environnement.

2.3 Barrages

Des 168 barrages érigés dans la région de la Côte-Nord, 53 % servent à des fins hydroélectriques et 45,2 % sont exploités par Hydro-Québec. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

La région de la Côte-Nord possède quelques-uns des plus grands barrages du Québec. Le plus haut est le barrage Daniel-Johnson, qui fait partie de l'aménagement Manic-Cinq, sur la rivière Manicouagan. Ce barrage-voûte est d'une hauteur de 214 m. Vient ensuite le barrage en enrochement de l'aménagement hydroélectrique SM-3, sur la rivière Sainte-Marguerite, qui mesure 155 mètres de hauteur. Le remblai n° 1 et le remblai n° 2 de l'aménagement Outardes-Quatre s'élèvent respectivement à des hauteurs de 122 et 102 mètres. Ils sont situés sur la rivière aux Outardes. Enfin, le barrage de Manic-Deux, sur la rivière Manicouagan, mesure 91,4 mètres de haut.

Ces grands ouvrages ont permis de créer des réservoirs qui comptent aussi parmi les plus volumineux du Québec. L'aménagement de Manic-Cinq retient 142 milliards de mètres cubes d'eau. L'aménagement SM-3 aura une retenue de 38,5 milliards de mètres cubes d'eau à la fin de la mise en eau du réservoir, prévue pour le début de 2002. Les ouvrages d'Outardes-Quatre créent une réserve de 24,4 milliards de mètres cubes d'eau. Enfin, le réservoir de l'aménagement Manic-Deux contient 5 milliards de mètres cubes d'eau.

Problématiques spécifiques

Sur le territoire de la région de la Côte-Nord, on trouve plusieurs projets de démantèlement de vieux barrages, notamment ceux de la Compagnie minière IOC. Trois lacs du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite (lacs Cacawi, Picard et Garemand) sont ciblés pour ce type d'intervention. Les responsables de la ZEC Matamec s'interrogent sur la nécessité de baisser le niveau d'eau, ce qui nuirait à la qualité de pêche dans le secteur. Les travaux pour les lacs Picard et Garemand seront réalisés à l'automne 2000.

Il y a, dans la région de la Côte-Nord, un certain nombre de vieux barrages qui étaient utilisés dans le passé par les compagnies d'exploitation forestière pour le flottage du bois. Ces ouvrages, devenus « orphelins », sont entretenus tant bien que mal par des villégiateurs, qui y voient un bénéfice faunique.

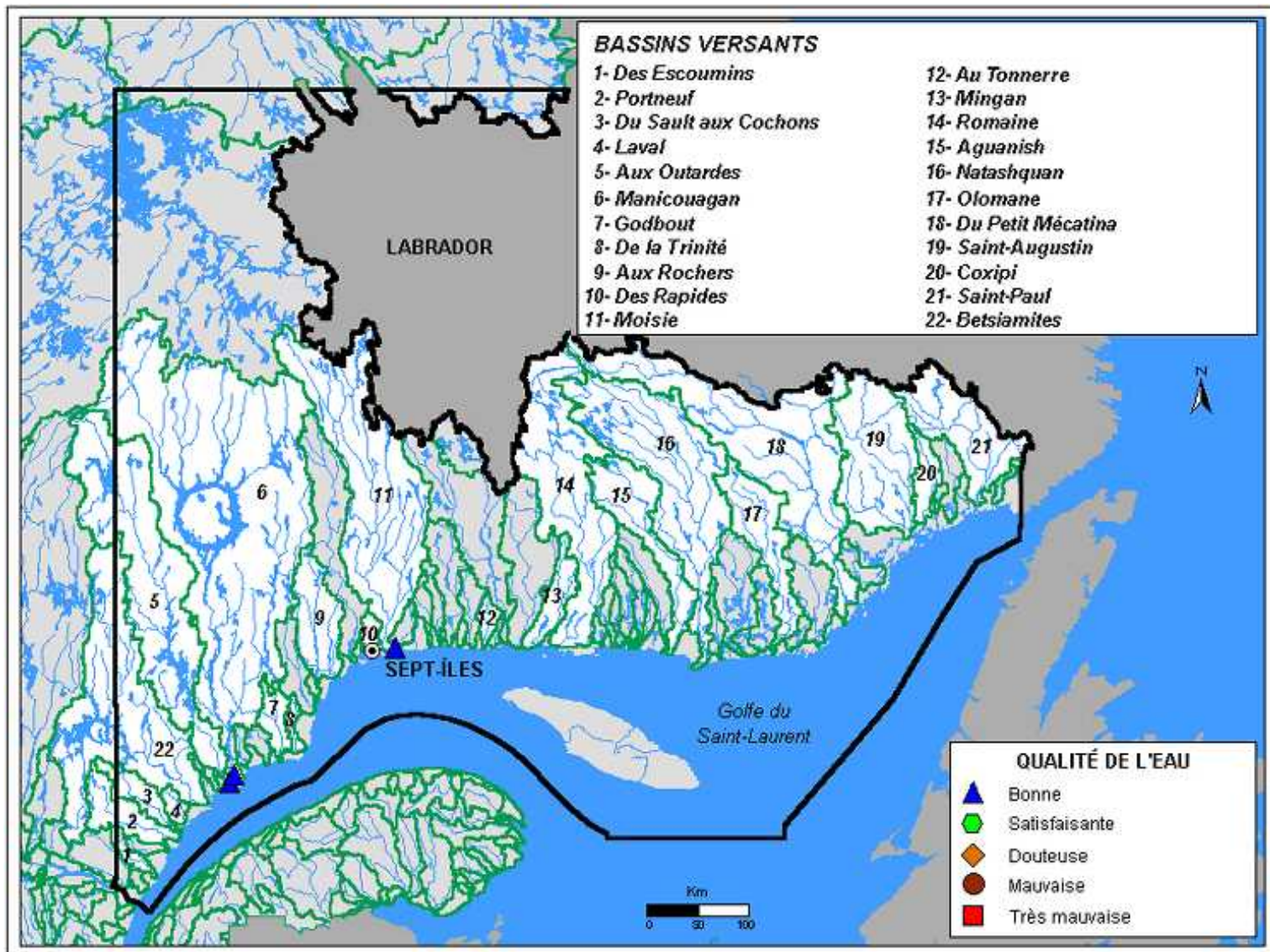


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de la Côte-Nord. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de la Côte-Nord



Note : Afin de connaître la qualité de l'eau douce des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie, les stations d'échantillonnage ont dû être placées à l'extérieur de la zone de la rivière influencée par les eaux salées. Pour répondre à cette condition, elles ont dû être placées en amont des municipalités que l'on trouve près de l'embouchure de ces rivières : Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Ragueneau, Baie-Comeau, Pointe-Lebel et Moisie.

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les bassins de la région: la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique¹

| Bassin | Superficie du bassin (km ²) | Superficie cultivée ² (km ²) | Cheptel ² (u.a. par hectare cultivé) | Industries avec rejets au cours d'eau ³ (nb) | Population totale (nb) | Population desservie par ⁴ : | |
|----------------------|---|---|---|---|------------------------|---|-----------------------------|
| | | | | | | un réseau d'égouts (%) | une station d'épuration (%) |
| du Sault aux Cochons | 1 940 | < 3 | 0,5 | 1 | 4 071 | 96 | 96 |
| Moisie | 19 197 | < 3 | < 0,2 | 1 | 3 234 | 100 | 100 |

1. Dans la région de la Côte-Nord, la presque totalité des municipalités sont situées en bordure de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Les pressions de pollution ne s'exercent donc pas sur les rivières comme telles.
2. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).
3. Incluant les industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
4. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière Moisie

En amont complètement du bassin hydrographique de la rivière Moisie, dans le sous-bassin de la rivière aux Pékans, se trouvent l'importante mine de fer du Mont Wright ainsi que la municipalité de Fermont. L'influence de leurs activités sur l'eau de la rivière est localisée et maîtrisée par des systèmes de traitement de leurs eaux usées.

3.2.2 Rivière Manicouagan

La municipalité de Baie-Comeau exploite une station d'épuration de ses eaux usées depuis janvier 1992. Toutefois, des bris importants du réseau d'égouts du secteur Marquette, à la suite des pluies diluviennes de l'été 1996, ont empêché l'acheminement des eaux usées de ce secteur à la station d'épuration durant quelques années. Les réparations appropriées ont été faites en 1999.

3.2.3 Baie des Anglais

La contamination de la baie des Anglais, à Baie-Comeau, est connue depuis 15 ans. On y trouve des sédiments fortement contaminés par les biphényles polychlorés (BPC), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ainsi que par les furannes. C'est en 1982, dans l'échantillonnage de sédiments prélevés lors du dragage d'entretien aux quais de la céréalière Cargill, que les BPC ont été décelés. Une étude d'évaluation environnementale de la Société canadienne des métaux Reynolds a ensuite permis de déterminer l'ampleur de la contamination. En 1989, le ministère de l'Environnement publiait une étude faisant état de la présence de HAP dans les sédiments de la baie des Anglais et, en 1995, des chercheurs de l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada notaient la présence de furannes dans certains de leurs échantillons.

Plusieurs études scientifiques et rapports portent sur la baie des Anglais. En février 1993, un groupe de travail dont faisait partie le ministère de l'Environnement concluait à la nécessité de poursuivre la caractérisation, l'étude sédimentologique et le suivi de la contamination dans les sédiments contaminés. En réponse à cette demande, la Société canadienne des métaux Reynolds a fait réaliser par la firme SNC-Lavalin les études nécessaires pour répondre aux demandes du ministère de l'Environnement. En résumé, cette recherche en arrivait à la conclusion qu'il était préférable de ne pas réaliser de travaux de

décontamination, afin d'éviter une plus grande dispersion des contaminants dans la baie et même dans l'estuaire fluvial. Plusieurs chercheurs universitaires sont en effet d'avis que la sédimentation naturelle recouvre les sédiments contaminés et diminue, à la longue, les dangers reliés à la présence de ces contaminants.

À l'heure actuelle, un groupe multidisciplinaire de spécialistes du ministère de l'Environnement évalue les différentes problématiques de ce dossier.

3.2.4 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

Les lacs de la partie est de la Côte-Nord sont généralement très acides, alors que ceux de l'ouest ne le sont pas. Parmi les 221 lacs visités, 11,3 % sont des lacs acides (pH inférieur ou égal à 5,5), 18,6 % sont en transition et 70,1 % sont non acides (pH supérieur à 6).

En ce qui concerne la contamination de la chair de poisson par le mercure, la norme pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 57 % et 100 % des brochets de moyenne et grande taille. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Références des publications les plus récentes

ROBITAILLE, P., 1998. *Qualité des eaux des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie, 1979 à 1996*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-116, Envirodoq EN980963, 28 p., 4 annexes.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Côte-Nord (Région administrative 09)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

[5. Portrait municipal](#)

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

[6. Portrait industriel](#)

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

[7. Portrait agricole](#)

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématique spécifique](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

[9. Initiatives locales](#)

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

[9.4 Zones d'intervention prioritaire \(comités ZIP\)](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Près de 29 % de la population de la région de la Côte-Nord, soit environ 27 600 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont plus de 25 % est alimentée par des puits individuels (voir tableau A.2 en annexe). La proportion de la population desservie par un réseau d'aqueduc qui s'alimente par eau souterraine est de près de 98 % dans la MRC Minganie, de plus de 66 % dans la MRC La Haute-Côte-Nord et de près de 74 % dans le territoire de la Basse-Côte-Nord. Les trois autres MRC de la région alimentent leur réseau par eau souterraine dans des proportions inférieures à 6,3 %.

Seulement 7 puits, pour tout le territoire, ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement. À ce nombre, il faut ajouter tous les puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 1 700 le nombre total de puits dispersés dans la région.

4.2 Problèmes de contamination

Dans la région, l'élimination des déchets solides est réalisée, entre autres, dans 5 lieux d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) non étanches. Ces lieux d'enfouissement reposent sur du sable et la capacité d'auto-épuration des eaux de lixiviation est surestimée. Ces lieux sont appelés « sites par atténuation ». Ils reçoivent plus de 80 % des matières résiduelles de la région. Les autres résidus sont enfouis dans 25 dépôts en tranchées et dans une douzaine de dépôts en milieu nordique.

Malgré les efforts entrepris par Transports Canada, qui gère l'aéroport de Sept-Îles, les citoyens du secteur des plages, situé à l'est de Sept-Îles, ont de grandes inquiétudes face à la détérioration de la qualité de leur eau souterraine. La découverte de nitrates dans une vingtaine de puits a amené les résidents à réclamer un service d'aqueduc, qui ne dessert pour l'instant qu'une partie de ce secteur. En 1986, une enquête du ministère de l'Environnement concluait que ces résidents subissaient non seulement des problèmes de qualité esthétique de l'eau souterraine en raison de la présence naturelle de fer, mais aussi des problèmes de qualité bactériologique en raison de la non-conformité des installations sanitaires individuelles. Les opérations de déglacage des avions (qui utilisent de l'urée) aux aéroports de Havre-Saint-Pierre et de Pointe-Lebel pourraient provoquer le même problème de contamination de la nappe phréatique que l'aéroport de Sept-Îles..

Les activités reliées au transport (qui comprennent les activités ferroviaires et les parcs de carburant des compagnies pétrolières) ont contribué à la contamination des eaux souterraines de Sept-Îles, notamment par les produits pétroliers.

Chaque MRC a ses problèmes particuliers de contamination des eaux souterraines :

MRC La Haute-Côte-Nord

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Forestville commence à présenter des signes de contamination de ses résurgences, qui ne respectent pas les normes en vigueur.

MRC Manicouagan

Le lieu d'enfouissement de la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan dépasse depuis plusieurs années les normes réglementaires pour certaines résurgences; une étude est en cours pour identifier les correctifs

nécessaires. À Pointe-aux-Outardes, le lieu d'enfouissement des déchets de matières ligneuses de la scierie des Produits forestiers Donohue, qui est adjacent au lieu d'enfouissement sanitaire, présente également des résurgences qui ne respectent pas les normes établies. Toujours à Pointe-aux-Outardes, mentionnons la présence de 2 lieux de traitement de boues de fosses septiques qui reposent sur le sable ainsi qu'un centre de transfert de matières résiduelles dangereuses qui déclare, à l'occasion, des déversements mineurs et qui effectue des activités de décontamination dans son centre de traitement.

À Baie-Trinité, une scierie de moyenne importance connaît des problèmes de contamination de résurgences en raison de l'élimination de résidus de matières ligneuses.

MRC Sept-Rivières

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Pentecôte (géré par la municipalité de Port-Cartier) dépasse les normes réglementaires et fait l'objet d'études pour corriger cette situation.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Sept-Îles dépasse les normes établies. Une étude est en cours pour proposer un traitement des eaux de lixiviation du L.E.S. qui ne respectent pas les normes. Un lieu de traitement des boues de fosses septiques est voisin de ce site.

Du côté de Port-Cartier, la papetière et la scierie d'Uniforêt exploitent un lieu d'enfouissement de résidus de matières ligneuses et de résidus de fabrique. Ce site fera l'objet d'une réhabilitation, avec des travaux de captage et de traitement des lixiviats.

Depuis 1985, des dizaines de milliers de litres d'hydrocarbures sont pompés de la nappe phréatique sous les ateliers du chemin de fer de la Compagnie minière IOC, à Sept-Îles. Ces huiles sont récupérées à l'aide d'un système de captage et de traitement dont l'effluent est rejeté dans le fleuve Saint-Laurent. Ces rejets respectent les normes en vigueur.

MRC Minganie

Il n'y a pas de lieu de traitement des boues de fosses septiques dans ce secteur et les citoyens qui veulent faire vidanger le contenu de leurs installations doivent payer des coûts importants. En conséquence, les boues ne sont pas ramassées aussi souvent qu'elles devraient l'être; il s'ensuit des débordements, ou pire encore, des vidanges illégales dans la nature qui sont susceptibles d'affecter la qualité des eaux souterraines ou des eaux de surface.

MRC Caniapiscau

La problématique de la villégiature du secteur est la même que celle de la MRC Minganie au point de vue des eaux usées.

La gestion des produits pétroliers de la Compagnie minière Québec Cartier, du mont Wright, rencontre sensiblement les mêmes problèmes que la Compagnie minière IOC, à Sept-Îles. Le parc pétrolier présentait une fuite qui a contaminé les eaux souterraines. En 1999, cette fuite a été colmatée lorsque la compagnie a procédé à la réfection de son réseau de distribution et de son système d'entreposage de produits pétroliers. Par ailleurs, la compagnie a mis en place un système de captage des eaux souterraines contaminées (pompage et tranchée d'interception) ainsi qu'un autre système de traitement de ces eaux. Quant aux sols contaminés, l'entreprise exploite déjà un site de traitement (biopile) pour les sols contaminés par ses activités courantes. De plus, elle s'est engagée à décontaminer ses sols lorsqu'elle cessera ses activités, selon le plan

de restauration soumis au ministère des Ressources naturelles.

Secteur Basse-Côte-Nord

La situation des citoyens des villages non desservis par un réseau d'égouts dans ce secteur est plus grave que celle de Minganie pour ce qui est des eaux usées. La majorité des municipalités sont établies sur le socle rocheux et présentent des problèmes de salubrité. Les propriétaires de résidences isolées dotées de fosses septiques ont plus de problèmes que les villégiateurs des autres secteurs de la Côte-Nord, compte tenu de leur éloignement et de leur isolement. En bref, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est inapplicable et la seule solution réside dans la construction d'un réseau d'égouts dans plus de la moitié des localités.

Des cas importants de sols contaminés ont été mis au jour par le démantèlement de centrales thermiques d'Hydro-Québec en Basse-Côte-Nord et sur l'île d'Anticosti ainsi que par la découverte de nombreux cas de mauvaise gestion de réservoirs d'hydrocarbures, notamment en Basse-Côte-Nord et à Schefferville.

4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de la Côte-Nord. Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont pas généralement déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les usages des eaux souterraines sur le territoire et les activités qui en influencent la qualité.

4.4 Références

ANONYME, 1994. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement; pour un aménagement concerté du territoire*, Gouvernement du Québec.

McCORMACK, R., 1987. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, région de la Côte-Nord*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction des eaux souterraines et de consommation.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de la Côte-Nord compte 51 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent une population de 88 555 habitants dans 35 municipalités. De ces réseaux, 42 possèdent un système de traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

On estime que 71,1 % de la population de la région de la Côte-Nord est alimentée par eau de surface tandis que 28,9 % est alimentée par eau souterraine. De ce dernier pourcentage, environ 74,7 % de la population est alimentée par les réseaux municipaux et 25,3 % par des puits individuels.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région de la Côte-Nord, 86 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Les programmes d'assainissement des eaux ont permis au gouvernement du Québec et aux municipalités d'investir plus de 115 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 88 % de la population de la Côte-Nord raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Alimentation en eau

Trihalométhanes à Sept-Îles

Depuis plus de 10 ans, Sept-Îles a enregistré, à quelques reprises, des dépassements de la norme québécoise de 350 microgrammes par litre pour les trihalométhanes. Le réseau d'aqueduc compte environ 25 000 abonnés et s'alimente à partir d'eau de surface. Il a fait l'objet, dans les dernières années, d'une surveillance accrue de la part de la Direction de la santé publique ainsi que du ministère de l'Environnement. En janvier 1999, un communiqué de presse a été diffusé par la Direction de la santé publique afin d'informer la population de la situation. La Ville de Sept-Îles a prévu dans son budget des travaux de l'ordre de 8 millions de dollars; ces travaux seront réalisés sous peu.

Nouvelle station de traitement d'eau à Port-Cartier

À Port-Cartier, des avis enjoignant la population de faire bouillir l'eau sont émis à répétition depuis des années. Afin de résoudre ce problème, la municipalité a décidé de construire, en l'an 2000, une nouvelle usine de traitement de l'eau potable. La piètre qualité de l'eau destinée aux 7 500 Port-Cartois, souvent affectée par une contamination bactériologique, justifie cet investissement de l'ordre de 5 millions de dollars. La municipalité de Port-Cartier puise son eau dans la rivière aux Rochers. Cette eau de surface est colorée et chargée de matière organique. Les caractéristiques de l'eau brute de Port-Cartier sont

semblables à celles de l'eau de surface qui alimente Sept-Îles. Toutefois, les concentrations de trihalométhanes enregistrées à Port-Cartier ne sont pas de la même ampleur que celles détectées à Sept-Îles.

Petits réseaux d'approvisionnement en eau de consommation

Durant la dernière décennie, la MRC Minganie et la Basse-Côte-Nord ont fait l'objet de travaux importants pour l'amélioration de l'hygiène du milieu (aqueducs, égouts, assainissement des eaux). Ces travaux, rendus possibles grâce aux retombées du Sommet socio-économique (Entente cadre CRD-gouvernement du Québec) et des programmes d'assainissement des eaux, ont entraîné la mise en place de systèmes d'alimentation, de traitement et de distribution de l'eau dans plusieurs localités. Ces infrastructures ont permis aux résidents d'avoir de l'eau de qualité distribuée à leur résidence, ce qui a considérablement contribué à augmenter la qualité de vie d'une bonne partie d'entre eux.

Malgré ces améliorations, plusieurs municipalités ont négligé la qualité des eaux distribuées. Ainsi, malgré la mise en place de systèmes de traitement, plusieurs réseaux (dont certains nouvellement construits ou rénovés) distribuent encore une eau de qualité parfois douteuse. Ce problème touche l'ensemble du territoire et est à le résultat de la formation déficiente du personnel technique des municipalités.

À titre d'exemple, jusqu'à tout récemment dans la municipalité de Tadoussac, des avis enjoignant la population de faire bouillir l'eau étaient émis pendant de très longues périodes, sans pour autant être respectés ou même connus par la population qui, en été, compte plusieurs milliers de touristes. Des corrections ont été apportées, en 1999, au poste de chloration, ce qui entraîne une meilleure qualité de l'eau distribuée.

En Basse-Côte-Nord, on a enregistré des avis enjoignant la population à faire bouillir l'eau pendant des périodes de plus de deux ans. Ici encore, il n'est pas certain que ces avis soient respectés. Par ailleurs, il est difficile de mettre en évidence les problèmes de santé liés à l'eau, compte tenu, entre autres choses, de l'isolement de cette population.

5.2.2 Gestion des eaux usées

Les efforts réalisés dans la région en ce qui concerne la gestion des eaux usées municipales ont permis d'améliorer de beaucoup la situation qui prévalait au début des années 1980. Cette amélioration s'est fait sentir, entre autres, dans le secteur Basse-Côte-Nord et dans la MRC Minganie, qui ont bénéficié de l'injection de plus d'une cinquantaine de millions de dollars, ce qui inclut cependant certains travaux d'aqueduc.

Il n'y a pas de lieu d'élimination des boues de fosses septiques à l'est de Sept-Îles. La distance routière influence grandement le prix à payer par les citoyens pour entretenir leur installation individuelle, ce qui favorise un certain laisser-aller. Pour les secteurs non reliés par le réseau routier, l'entretien de telles installations est simplement impossible, puisqu'ils ne disposent pas d'infrastructures permettant la vidange périodique des installations septiques; d'où les rejets d'eaux usées sans traitement dans l'environnement (souvent un cours d'eau) par les particuliers. Cette situation complique grandement la mise en application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.8).

Certaines situations dans différentes municipalités nécessitent encore des interventions pour corriger les problèmes de rejets d'eaux usées sans traitement (Sainte-Thérèse-de-Colombier, Havre-Saint-Pierre, Tadoussac,

Chutes-aux-Outardes, Grandes-Bergeronnes, Ragueneau, Baie-Trinité, Sainte-Anne-de-Portneuf, Franquelin et Rivière-Pentecôte). Un cas nécessitant une intervention urgente est celui du village de Saint-Augustin en Basse-Côte-Nord. Dans cette municipalité, les égouts et fosses septiques individuelles se jettent dans des fossés qui se déversent dans la rivière Saint-Augustin, ce qui cause le problème d'insalubrité dénoncée par la Direction de la santé publique. En vertu du programme d'aide financière gouvernementale *Les Eaux Vives du Québec*, une somme de 6,7 millions de dollars a été allouée à la municipalité de Saint-Augustin pour la construction d'un nouveau réseau d'égouts. Les travaux devraient être réalisés en 2000-2001.

Ailleurs en Basse-Côte-Nord, la situation est encore problématique au plan de la gestion des eaux usées, là où il n'y a pas de réseaux d'égouts et où les eaux usées se déversent dans un milieu essentiellement composé d'affleurements rocheux. C'est le cas à Harrington Harbour, La Tabatière, Tête-à-la-Baleine et Baie-des-Moutons. Par ailleurs, il n'y a pas non plus d'infrastructures sanitaires dans certaines localités de la Basse-Côte-Nord comme Brador, Chevery, Kégaska, ou La Romaine (secteur non autochtone), qui reposent sur du sable. Dans ces localités, les problèmes de salubrité relatifs aux eaux usées, bien que moins évidents compte tenu de la grandeur des terrains, sont quand même présents par le biais de la contamination de la nappe phréatique ou des eaux de surface.

La mise en place d'équipements de traitement des eaux usées municipales (particulièrement de Tadoussac à Moisie) pourrait avoir eu une influence positive sur le degré de contamination microbiologique des mollusques, dont l'interdiction de consommation n'est plus généralisée le long du littoral. Selon Pêches et Océans Canada, il appert que plus de 40 % des zones coquillères de l'ensemble de la Côte-Nord sont maintenant susceptibles d'être ouvertes à la cueillette pour consommation humaine, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ans. La Haute-Côte-Nord (MRC La Haute-Côte-Nord et Manicouagan) est la sous-région où la cueillette domestique et surtout la cueillette commerciale de myes (clams) est la plus pratiquée dans l'Est du Québec. Cependant, la contamination naturelle des mollusques par les algues toxiques (alexandrium, autrefois appelée gaugnaulax) continue de justifier, occasionnellement, la fermeture temporaire de certains secteurs.

5.2.3 Gestion du milieu hydrique

La Côte-Nord a été affectée par des crues printanières à quelques reprises par le passé. Cependant, même si certaines localités ont eu à craindre pour leur sécurité, comme ce fut le cas entre autres des villages de Saint-Augustin et de Moisie, les inondations qui affectent les zones habitées ne sont pas fréquentes et, surtout, ne sont pas importantes dans la région.

Les schémas d'aménagement des 5 MRC de la Côte-Nord sont actuellement en révision et devront déterminer les zones inondables de leur territoire.

De façon générale, les municipalités de la Côte-Nord n'ont pas appliqué de mesure spécifique à la gestion des milieux hydriques sur leur territoire. La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r. 17.2), entre autres, présente certains problèmes d'application pour les municipalités. Par exemple, dans le cas des plages situées à l'est de la ville de Sept-Îles, les citoyens font pression sur les autorités locales afin de protéger les milieux hydriques du secteur et d'empêcher un projet de développement domiciliaire.

L'érosion des rives des cours d'eau et du fleuve Saint-Laurent est une préoccupation majeure des citoyens et des autorités municipales. Par le passé, de nombreux cas de décrochage ont affecté la circulation sur la route 138, entre

autres lors des pluies diluviennes de 1996 lorsque 6 portions de cette route nationale ont été emportées par les crues. La péninsule Manicouagan (Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Chutes-aux-Outardes) ainsi que les plages dans les municipalités de Gallix, Rivière-Saint-Jean, Sept-Îles et plusieurs autres ont fait l'objet, ces dernières années, de travaux d'enrochement pour protéger les secteurs les plus sensibles, souvent là où la route 138 assure le seul lien routier.

Récemment, le ministère de l'Environnement a signé une entente spécifique sur l'érosion des berges. Sont également partenaires de cette entente les ministères des Transports, des Régions, des Affaires municipales et de la Métropole, de la Sécurité publique et des Ressources naturelles ainsi que le Conseil régional de développement de la Côte-Nord. Disposant d'un budget de un demi-million de dollars, ce comité interministériel doit établir et réaliser un plan d'action régional en vue d'améliorer la connaissance du phénomène d'érosion des berges en région et de définir un plan d'intervention. Pour ce faire, et afin d'alimenter sa réflexion sur les mesures à encourager, il s'adjoit un comité d'experts-conseils provenant de divers milieux.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

La production minière de la Côte-Nord est essentiellement axée sur le minerai de fer et d'ilménite. La Compagnie Québec Cartier exploite une mine de fer au Mont Wright, tandis que la société QIT-Fer et Titane exploite un gisement d'ilménite au lac Tio, au nord de Havre-Saint-Pierre. La région est également fort active au point de vue de l'exploration minière et la découverte de gisements qui ont une valeur commerciale potentielle représente une activité industrielle non négligeable. Toutes ces activités sont susceptibles d'affecter le milieu naturel environnant ou de générer des eaux usées qui nécessitent un minimum de traitement.

La région compte également des centaines de carrières et de sablières (500 à 600 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement) ainsi que des tourbières exploitées commercialement (Pointe-Lebel, Les Escoumins, Longue-Rive, Sept-Îles, Colombier, Moisie et Port-Cartier). Un certain nombre de celles-ci n'ont pas été autorisées et sont exploitées de façon ponctuelle; certaines ne respectent pas les distances minimales à l'égard des cours d'eau. Toutefois, de façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où le matériel exploité est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 90 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de la Côte-Nord, plus de 80 % comptent moins de 50 employés. La plus grande partie de ces établissements se trouve dans les secteurs de Baie-Comeau et Sept-Îles. De ce nombre, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 30 établissements dont les rejets d'eaux usées étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des

dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 30 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que la majorité de ces établissements n'est pas raccordée à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser, et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires et de toute autre exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région de la Côte-Nord. Les grandes entreprises du secteur des pâtes et papiers avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement (ou étaient en train de les réaliser) tandis que, dans le cas de la métallurgie, le taux d'avancement était évalué à 60 %. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, concentrées notamment dans le secteur agroalimentaire, le taux d'assainissement observé en 1995 était plus faible. Depuis 1995, plusieurs établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Parmi les industries répertoriées dans la région de la Côte-Nord, certaines retiennent l'attention par leurs problèmes liés à l'eau. Elles appartiennent à différents secteurs : pâtes et papiers, métallurgie, agroalimentaire (principalement les usines de transformation de produits marins) et transformation du bois.

Secteur des pâtes et papiers

Les établissements du secteur des pâtes et papiers génèrent des volumes de

rejet importants et sont aussi de grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetées et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des deux fabriques de pâtes et papiers de la Côte-Nord

| Établissement industriel MUNICIPALITÉ | Point de captage | Point de rejet | Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998 | Traitement des eaux usées de procédé |
|---|---------------------|---------------------------|--|--------------------------------------|
| Produits forestiers Donohue inc. BAIE-COMEAU | Lac Comeau | Estuaire du Saint-Laurent | 90 000 (75 000 : procédé) (15 000 : refroidissement) | Biologique (sur eaux de procédé) |
| Uniforêt – Pâte Port-Cartier inc. PORT-CARTIER | Rivière aux Rochers | Golfe du Saint-Laurent | 48 000 (34 000 : procédé) (14 000 : refroidissement) | Biologique (sur eaux de procédé) |

Secteur de la métallurgie

Si, de façon générale, l'extraction et le broyage sont le propre des mines situées plus au nord de la région, la concentration et la production de boulettes de fer sont les principales activités des installations industrielles du mont Wright et du littoral, à Port-Cartier et à Sept-Îles. La réouverture prochaine de l'usine de boulettage de la compagnie minière IOC à Sept-Îles a été annoncée à la fin de 1998. Toutes ces activités nécessitent l'utilisation d'une quantité d'eau importante et sa recirculation après traitement est un des moyens envisagés pour limiter les rejets dans le fleuve Saint-Laurent et dans les cours d'eau. De façon générale, le débordement des haldes de stériles et de matériaux de morts terrains des parcs à résidus se fait dans les cours d'eau avoisinant les sites miniers. Cela affecte la qualité des cours d'eau qui deviennent, à la longue, des lacs improductifs.

La présence de deux alumineries permet la transformation de matières

premières venant de l'extérieur (alumine et bauxite entre autres) qui peuvent être mises en valeur en raison de la quantité d'énergie hydroélectrique disponible. Là aussi, l'utilisation de l'eau est importante dans la production et en particulier pour le refroidissement des lingots et autres produits, du moins à la Société canadienne des métaux Reynolds. La recirculation de ces eaux dans les procédés de production est la pratique en vigueur pour limiter les rejets. Le tableau 6.2 présente quelques caractéristiques de ces établissements.

Tableau 6.2 : Caractéristiques des établissements métallurgiques de la région de la Côte-Nord

| Établissement industriel MUNICIPALITÉ | Point de captage | Point de rejet | Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998 | Traitement des eaux usées de procédé |
|---|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Aluminerie Alouette SEPT-ÎLES | Aqueduc municipal Lac des Rapides | Golfe du Saint-Laurent | 1 700 (en 1995) | Traitement et recirculation Rejet des eaux de ruissellement seulement (après un bassin de sédimentation) |
| Société canadienne des métaux Reynolds BAIE-COMEAU | Lac de la Chasse | Golfe du Saint-Laurent | 2 500 | Traitement et recirculation partiels |
| Usine de bouletage Compagnie minière Québec Cartier PORT-CARTIER | Aqueduc municipal | Golfe du Saint-Laurent | 13 200 | Partiel |
| Usine de bouletage Mines Wabush SEPT-ÎLES | Lac Hall | Golfe du Saint-Laurent | 4 370 | Partiel |
| Concentrateur Québec Cartier Mont Wright FERMONT | Lac Mogridge | Lac Hessé | 186 000 (4 mois/an) | Physico-chimique |

Secteur agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire comprend surtout des usines de transformation de produits marins. Le tableau 6.3 présente les trois plus importantes consommatrices d'eau.

Tableau 6.3 : Caractéristiques de quelques industries agroalimentaires de la région de la Côte-Nord

| Établissement industriel MUNICIPALITÉ | Point de captage | Point de rejet | Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998 | Traitement des eaux usées de procédé |
|---|---|------------------------|--|--------------------------------------|
| Crustacés Baie-Trinité BAIE-TRINITÉ | Aqueduc municipal (eau douce) et prise d'eau privée (eau salée) | Golfe du Saint-Laurent | 1 000 (eau douce et salée) | Tamis rotatif |
| Marinor LA TABATIÈRE | Lac Charles | Golfe du Saint-Laurent | 2 000 | Tamis rotatif |
| Les fruits de mer de Saint-Paul BONNE-ESPÉRANCE | Réseau privé | Golfe du Saint-Laurent | 2 000 | Tamis rotatif |

Secteur de la transformation du bois

En 1997-1998, l'industrie forestière constituait la deuxième activité économique en importance sur la Côte-Nord, après le secteur des mines et des métaux. Elle générait environ 4 000 emplois, dont 30 % étaient rattachés au secteur primaire (exploitation et aménagement forestiers) et 70 % au secteur secondaire ou manufacturier (papetières et usines de sciage).

On comptait alors dans la région 2 usines de pâtes et papiers, une usine de cogénération et 12 grandes scieries, dont les plus importantes sont Uniforêt-Scierie de Port-Cartier, la scierie exploitée par Donohue à Pointe-aux-Outardes, Scierie Manic (Kruger) à Ragueneau, Boisaco à Sacré-Cœur, Scierie Jacques-Beaulieu à Longue-Rive, Scierie HCN à Forestville, Scierie Labrieville et Scierie Baie-Trinité. Il existe une trentaine d'autres scieries de plus petite envergure. Dans certains cas, l'élimination de résidus de matière ligneuse a eu pour effet de contaminer la nappe phréatique ou les eaux de surface avec leurs résurgences. L'augmentation du taux de mise en valeur des résidus ligneux demeure un objectif à atteindre pour les différents intervenants.

On constate la croissance des activités forestières dans la partie est du territoire (Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Île d'Anticosti). Il y a eu le projet de récupération du bois du bassin du barrage SM-3 avant sa mise en eau ainsi que la mise en service de 4 scieries, soit Uniforêt-Scierie à Port-Cartier, Norbois à Rivière-Pentecôte, Scierie Baie-Trinité à Baie-Trinité, Scierie Sainte-Marguerite à Rivière-Saint-Jean.

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

6.2.1 Transport maritime et transbordement

Compte tenu de l'importance du trafic maritime et du volume des produits transbordés (minerai de fer, charbon, alumine, grain et céréales, sel, produits pétroliers et produits chimiques), plusieurs agglomérations d'importance (Sept-Îles, Baie-Comeau, Port-Cartier et Havre-Saint-Pierre) sont exposées à des risques de déversement. Les déversements majeurs ne sont pas fréquents, mais ceux de produits pétroliers, entre autres, sont de nature à justifier les mesures d'urgence mises en place dans ces quatre ports, les plus importants de l'Est du Québec. La manutention de produits en vrac altère souvent la qualité de l'eau par l'émission de la pollution diffuse des matières transportées (poussières de minerai, de charbon, de grain, etc.). De plus, les opérations de dragage qui sont réalisées régulièrement remettent en suspension les contaminants présents à proximité des installations portuaires.

6.2.2 Production et transport d'énergie

Il se produit et se transite, sur la Côte-Nord, plus de 40 % de la demande d'électricité du Québec. Outre les lignes de transport d'énergie en provenance de Churchill Falls, il y a la production des barrages sur les rivières Manicouagan (Manic-Un, Deux, Trois, Cinq et puissance additionnelle), aux Outardes (Outardes-Un, Deux, Trois et Quatre), Betsiamites (Bersimis-Un et Deux), Hart Jaune près de l'ancienne ville de Gagnon, le lac Robertson et la rivière Sainte-Marguerite (SM-3), sans compter certaines centrales thermiques en exploitation sur l'île d'Anticosti ou qui peuvent servir d'appoint en Basse-Côte-Nord. Toutes ces installations requièrent des quantités parfois importantes d'hydrocarbures pour le fonctionnement des appareils de production et des déversements sont toujours possibles, malgré la présence d'équipements comme les séparateurs huile-eau. Quant aux lignes de transport, elles exigent un entretien régulier qui nécessite l'emploi de phytocides ou la coupe manuelle pour éliminer la végétation nuisible. Cet entretien est autorisé par le ministère de l'Environnement et des campagnes d'information sont réalisées, entre autres, pour le bénéfice des cueilleurs de fruits sauvages.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

La région de la Côte-Nord est particulière du fait qu'il y a peu d'agriculture. En 1996, elle regroupait 0,2 % des fermes et 0,18 % des superficies cultivées du Québec.

L'importance de l'agriculture dans la région de la Côte-Nord se traduisait, en 1996, par 72 fermes occupant 0,05 % du territoire. Les fermes se concentrent sur le territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord (49, réparties dans les municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac et Bergeronnes) et la MRC Manicouagan (23). On y trouvait un cheptel de 2 378 animaux, dont 2 234 bovins. La superficie cultivée et drainée était de 32 km² et se concentrait à 80 % dans la MRC La Haute-Côte-Nord (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

7.2 Problématique spécifique

La région de la Côte-Nord présente un bilan agroenvironnemental relativement positif. Une vérification a été faite, en 1998, par le ministère de l'Environnement et de la Faune dans les trois cours d'eau les plus susceptibles d'être affectés par les activités agricoles. Il s'agit du secteur où est concentrée près de la moitié de l'activité agricole régionale. L'inspection démontre que ces cours d'eau ne sont

pas affectés par l'activité agricole.



8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

La rive nord du fleuve Saint-Laurent comprise entre le Saguenay et le Labrador est une région propice à la pêche sportive. La multitude de lacs côtoie une centaine de rivières, dont certaines sont de grande envergure, bien qu'utilisées pour la production hydroélectrique (Manicouagan, Betsiamites, aux Outardes et Sainte-Marguerite). Une forte pression de pêche s'exerce dans les secteurs les plus accessibles comme la Haute-Côte-Nord et les environs des circuits routiers (routes 138 et 389).

La région de la Côte-Nord compte une bonne quantité de territoires structurés. On y trouve 12 zones d'exploitation contrôlée (ZEC) dont plus de la moitié est spécialisée dans la pêche au saumon; une centaine de pourvoiries, dont 54 à territoire exclusif; et une réserve faunique. À l'intérieur de ces territoires, on trouve également les activités d'exploitation forestière, lesquelles nécessitent qu'on construise des structures pour traverser les nombreux cours d'eau. Certaines de ces structures, qui ne respectent pas le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI), ont un impact sur les habitats aquatiques et la faune. Elles empêchent l'eau et les poissons de circuler librement, ou encore elles provoquent l'érosion des rives et le rejet de grandes quantités de sédiments fins, qui risquent de colmater les zones de gravier utilisées comme frayères et de créer des deltas de sédiments à l'embouchure des cours d'eau. Cette situation a conduit le ministère des Ressources naturelles et celui de l'Environnement à modifier et à faire appliquer le RNI ainsi que le *Règlement sur les habitats fauniques* de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1). Parallèlement à ces modifications des règlements, un programme de formation et de sensibilisation a été mis de l'avant. Enfin, en 1996, le ministère des Ressources naturelles a modifié la *Loi sur les forêts* pour intégrer les dimensions économiques, environnementales et sociales à la gestion des forêts. La conservation des sols et de la ressource eau fait partie des objectifs visés par cette loi.

La pêche à l'omble de fontaine demeure l'activité la plus populaire alors que la pêche au saumon atlantique est celle qui représente le plus de retombées économiques, surtout pour les petites communautés où la main-d'œuvre disponible n'est pas occupée à travailler pour des industries.

Saumon

La Côte-Nord est une des meilleures régions salmonicoles au Québec. On y trouve un total de 75 rivières à saumon, dont 24 à l'île d'Anticosti. Plusieurs d'entre elles, notamment la Moisie et la Natashquan, sont parmi les plus importantes rivières à saumon au monde. L'exploitation sportive du saumon est gérée par des pourvoiries à droits exclusifs sur 38 de ces cours d'eau (ou sur une partie de ceux-ci), alors que l'on trouve des pourvoyeurs sans droits exclusifs sur 8 d'entre eux. Sept rivières sont gérées par l'entremise de zones d'exploitation contrôlées (ZEC), qui sont principalement localisées à l'extrême ouest du territoire, étant donné la plus grande accessibilité de ce secteur. On trouve, enfin, 5 propriétés privées (sections de rivières) et une réserve faunique. La pêche est d'accès libre dans une vingtaine de cas. Les Montagnais pratiquent une pêche d'alimentation sur quelques rivières. La pêche

commerciale est en diminution constante, seulement 1 285 captures ayant été enregistrées en 1999. Un programme de rachat des permis est à l'origine de ces faibles prélèvements et de la fermeture définitive de la pêche commerciale en Basse-Côte-Nord à compter de l'été 2000.

La pêche sportive du saumon représente une activité importante pour la région. C'est en moyenne 20 000 jours de pêche qui sont réalisés annuellement pour le saumon dans la région. Les captures se chiffrent en moyenne à près de 8 000, dont 1 500 environ sont remises à l'eau, une pratique de plus en plus répandue chez les pêcheurs. Comme plusieurs rivières sont éloignées des grands centres urbains et qu'une bonne partie de la fréquentation a lieu dans le contexte de forfaits haut de gamme, les retombées économiques de cette activité, sur la Côte-Nord, sont importantes. Elles sont évaluées entre 8 et 10 millions de dollars annuellement, somme à laquelle il faut ajouter les montants reliés à l'utilisation non-consommatrice de cette ressource. Notons que les rivières à saumon de la région sont aussi populaires auprès d'autres utilisateurs, notamment les adeptes du canot-camping qui les fréquentent assidûment.

Touladi

Le touladi (truite grise) est également une espèce recherchée pour la pêche sportive sur la Côte-Nord. Dans la zone 18, des mesures ont été mises en place pour procurer une protection supplémentaire aux populations (diminution de la limite de capture, gamme de taille protégée).

L'augmentation de phosphore dans les lacs peut mener à leur eutrophisation et réduire la zone d'habitat propice au touladi. Les chalets en bordure des plans d'eau peuvent être une source d'apport de phosphore (fuite de fosses septiques ou installations sanitaires inadéquates). Il faut plusieurs années avant de percevoir les effets d'une augmentation du phosphore dans un plan d'eau.

Éperlan arc-en-ciel

La pêche blanche à l'éperlan arc-en-ciel est une activité populaire qui se pratique à plusieurs endroits sur la Côte-Nord. Un inventaire, réalisé en 1995, a permis de recenser 291 cabanes de pêche à l'éperlan réparties sur 11 rivières, la région comprise entre Portneuf et Baie-Comeau représentant 80 % des cabanes recensées.

Certains indices laissent présager une forte exploitation des populations d'éperlan arc-en-ciel dans quelques secteurs. Des efforts ont été investis, au cours des dernières années, pour localiser leurs sites de reproduction afin de les protéger.

8.1.2 Pêche commerciale

Éperlan arc-en-ciel

La pêche commerciale de l'éperlan arc-en-ciel se pratique sur l'ensemble de la Côte-Nord, de l'embouchure du Saguenay jusqu'à Blanc-Sablon. Nous disposons actuellement de peu de données sur cette pêcherie. Cependant, un suivi de l'exploitation a été mis en place en 1997, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce qui permettra d'obtenir dans le futur un meilleur portrait de l'exploitation de cette espèce et de mieux quantifier l'importance socio-économique de cette pêche.

Omble de fontaine anadrome

La pêche commerciale de l'omble de fontaine anadrome est permise sur la Moyenne et la Basse-Côte-Nord, soit de la rivière Pigou, située à une trentaine

de kilomètres à l'est de Sept-Îles, jusqu'à Blanc-Sablon. On évalue les débarquements annuels à environ 15 tonnes métriques et la totalité des prises est écoulee sur le marché local.

8.2 Activités de contact avec l'eau

La Côte-Nord, qui s'étend de Tadoussac à Blanc-Sablon, est caractérisée par son aspect naturel, ses grands espaces et sa multitude de cours d'eau s'écoulant, pour la majorité, du nord au sud pour se rejeter dans le fleuve Saint-Laurent. L'eau est omniprésente dans cette région couverte par 21 bassins versants et qui n'est habitée qu'en bordure du fleuve. On y trouve les deux tiers des rivières à saumon du Québec. La pêche de cette espèce est donc très populaire auprès de la population locale et des nombreux touristes qui y ont accès par le biais d'une quarantaine de pourvoiries. Les rivières Nipissis, Moisie, Toulnostouc, Pentecôte et Magpie sont également le lieu de descentes en canots indiens de type « Rabaska ».

Presque toutes les municipalités de la Côte-Nord possèdent un quai, une jetée ou une marina permettant la mise à l'eau de plusieurs types d'embarcations. Depuis quelques années, le kayak de mer est très populaire et les organismes de loisirs de près d'une dizaine de municipalités organisent des excursions sur le fleuve, parfois jusqu'au Saguenay. Les eaux froides et limpides du fleuve Saint-Laurent sont très intéressantes pour les adeptes de la plongée sous-marine. Ainsi, tout le long de la côte, plusieurs endroits sont propices à la pratique de cette activité. Les plus connus sont Tadoussac, Les Escoumins, Sept-Îles, Baie-Comeau, Pointe-des-Monts et Anticosti. La présence de sable le long des berges du fleuve Saint-Laurent a permis l'implantation de plusieurs très belles plages tout le long de la Côte-Nord. De nombreux lacs de la région sont également le lieu d'activités aquatiques telles que la baignade, la navigation de plaisance et la planche à voile.

Près de 50 % des zones coquillères sont ouvertes sur la Côte-Nord. Par contre, une grande majorité de celles-ci sont fermées en été, en raison de la présence d'une algue microscopique toxique. La région compte également 2 parcs de mytiliculture où l'on cultive principalement les moules bleues. Ils sont situés près de Sept-Îles et de Blanc-Sablon.

Finalement, il existe plusieurs aires protégées sur la Côte-Nord. Les plus connues sont le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et le Parc national de l'Archipel-de-Mingan. L'observation de baleines et la marche aux abords du fleuve sont les principales activités reliées au milieu aquatique.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé « 400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec », réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région de la Côte-Nord ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Un bref résumé de ces projets est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 9.1 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96) de la région de la Côte-Nord

| Projet | Promoteur | Partenaire |
|--------|-----------|------------|
|--------|-----------|------------|

| | | |
|---|---|---|
| Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Baie-Comeau et l'ensemble de ses réalisations (nettoyage des berges, esturgeon noir, éco-journal) | Comité ZIP de Baie-Comeau | <ul style="list-style-type: none"> • SLV 2000, SSL • EC, P&O, SBSC • MEF • MSSS |
| Le Parc régional de Pointe-aux-Outardes, un projet durable pour les générations futures (protection et conservation d'écosystèmes près de la rivière aux Outardes) | Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes | <ul style="list-style-type: none"> • Divers partenaires locaux • Organismes municipaux et gouvernementaux |

Liste des abréviations :

EC Environnement Canada.
 MEF Ministère de l'Environnement et de la Faune.
 MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux.
 P&O Pêches et Océans Canada.
 SBSC Santé et Bien-être social Canada.
 SLV 2000 Saint-Laurent Vision 2000.
 SSL Stratégies Saint-Laurent.
 ZIP Zone d'intervention prioritaire.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.2 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.2 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de la Côte-Nord

| Nom du projet | Description sommaire | Étape de la procédure (janvier 2000) |
|---|--|--------------------------------------|
| Dérivation partielle de la rivière Portneuf par Hydro-Québec* | Dérivation partielle des eaux de la rivière Portneuf vers le réservoir Pipmuacan par la fermeture partielle, grâce à un barrage à crête déversante, de l'exutoire du lac Itomamo | Recevabilité de l'étude d'impact |

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| Dérivation partielle de la rivière du Sault aux Cochons par Hydro-Québec* | Dérivation partielle des eaux de la rivière Sault aux Cochons vers le réservoir Pipmuacan en ouvrant une digue existante au nord-est du réservoir du Sault aux Cochons et en aménageant une nouvelle digue à environ 1 km en aval | Recevabilité de l'étude d'impact |
| Dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec* | Dérivation partielle des eaux de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan grâce à un barrage situé à quelques kilomètres de l'exutoire actuel du lac du Grand Détour | Étude d'impact |
| Dérivation partielle de la rivière Boucher par Hydro-Québec* | Dérivation partielle des eaux de la rivière Boucher vers le réservoir Outardes-Trois grâce à un barrage et à un ouvrage de contrôle des crues situés à quelques kilomètres de l'exutoire actuel du lac Boucher | Étude d'impact |
| Optimisation de la centrale hydroélectrique SM-1 | Augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique SM-1 de 9,5 MW à 28,5 MW par l'ajout de 2 turbines de 9,5 MW | Médiation |
| Augmentation de puissance de la centrale SM-2. | Construction d'une centrale sur la rive droite de la rivière Sainte-Marguerite, face à la centrale SM-2 existante. La puissance additionnelle installée prévue est d'environ 47,7 MW. | Étude d'impact |
| Nouvelle centrale de la Tournustouc par Hydro-Québec | Construction d'une centrale de 420 MW sur la rivière Tournustouc | Étude d'impact |
| Protection des berges à Pakua Shipu par le Conseil des Innus de Pakua Shipu à Saint-Augustin | Projet de stabilisation de la berge de la rivière Saint-Augustin dans le secteur du village Pakua Shipu | Étude d'impact |

* : Ces 4 projets de dérivation partielle auront pour effet de réaliser des gains nets en énergie d'environ 1 TWh au complexe Bersimis et d'approximativement 0,2 TWh au complexe aux Outardes.

9.3 Initiatives en gestion de rivières et de lacs

Au 1^{er} juin 1998, la région de la Côte-Nord comptait 31 organismes de rivières et de lacs. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leurs plans d'eau. Pour plus de précisions sur le nom de chacun de ces organismes et sur leurs mandats, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

La région de la Côte-Nord compte peu d'organismes de gestion de bassin. Cependant, il est important de faire état des travaux du Comité de bassin de la rivière Escoumins et du Comité provisoire de la rivière du Sault aux Cochons. Le Comité de la rivière Escoumins a produit un plan de mesures d'urgence pour les ouvrages hydrauliques du bassin versant de la rivière Escoumins. Ce plan tient

compte des zones sensibles aux inondations printanières, de la présence des 9 barrages et de leurs plans d'exploitation, d'entretien et de surveillance. Les embâcles et les bris de barrages sont également pris en compte et des schémas d'alerte ainsi que des zones d'évacuation sont prévus dans chaque cas. Ce bassin versant couvre 798 km² et son plan de gestion a été déposé au ministère de l'Environnement en juillet 1998. Le Comité de bassin réclame du ministère de l'Environnement le réaménagement du barrage Gorgotton, dont il est le propriétaire.

Le Comité provisoire du bassin de la rivière du Sault aux Cochons a produit, en 1998, un plan de mesures d'urgence. Il comprend une analyse des risques, la détermination de plusieurs niveaux d'alerte, les plans d'évacuation et, finalement, les recommandations du comité provisoire. La compagnie Boralex, qui gère 3 barrages (RSP 1, 2 et 3) et 4 autres ouvrages de retenue, a communiqué son plan de gestion. Le nettoyage de la rivière du Sault aux Cochons est toujours à l'ordre du jour, sept ans après le départ de la compagnie Daishowa. Cette dernière accepte de participer à la récupération des billes de bois les plus nuisibles, en autant que le milieu (municipalité, ZEC et autres intervenants locaux) réalise des travaux communautaires pour compléter ce nettoyage, qui permettrait de retrouver les usages récréotouristiques de la rivière.

9.4 Zones d'intervention prioritaire (comités ZIP)

La région de la Côte-Nord, avec ses 1 300 km de littoral, est divisée en deux zones d'intervention prioritaire (ZIP). La première est la ZIP de la rive nord de l'Estuaire maritime et la seconde la ZIP Côte-Nord du Golfe.

9.4.1 Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire maritime

Le Comité ZIP Rive nord de l'estuaire est un organisme de concertation sans but lucratif. Fondé sous le nom de Comité ZIP de Baie-Comeau, le groupe a modifié sa dénomination sociale en novembre 1998. Cette nouvelle désignation correspond davantage au territoire couvert par les interventions du groupe : le tronçon du fleuve Saint-Laurent compris entre la municipalité de Tadoussac et celle de Baie-Trinité sur la rive nord. Le Comité a comme mission de promouvoir la concertation des intervenants visés afin de produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent pour son territoire et de mettre en œuvre des mesures concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve. Le Comité ZIP a rendu public son PARE en janvier 1999.

Ses principales réalisations pour la région de la Côte-Nord sont : des études de caractérisation des berges et 3 projets visant leur nettoyage; des études sur le potentiel de fréquentation et de reproduction de l'esturgeon noir et sur le potentiel de reproduction et l'inventaire des populations d'éperlans arc-en-ciel; et un projet visant à assurer un suivi de l'état de l'érosion des berges de la région.

9.4.2 Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe est un organisme de concertation sans but lucratif, incorporé le 10 juillet 1996. Son territoire d'intervention est la côte nord de l'estuaire maritime compris entre la municipalité de Pentecôte et celle de Blanc-Sablon et inclut l'île d'Anticosti. Il a comme mission de promouvoir la concertation des intervenants visés afin de produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent pour son territoire et de mettre en œuvre des mesures concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve

Ses principales réalisations pour la côte nord de l'estuaire maritime sont le nettoyage de 600 km de littoral et la récupération de 1 375 tonnes de résidus.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Portrait régional de l'eau

Côte-Nord (Région administrative 09)

Annexes :

- Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)
 Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)
 Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)
 Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)
 Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)
 Tableau A.6 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région de la Côte-Nord (09)

| Utilisation | Nombre de barrages | % |
|--|--------------------|------------|
| Agriculture | 0 | 0 |
| Contrôle des inondations | 0 | 0 |
| Étang | 0 | 0 |
| Faune | 6 | 3,6 |
| Hydroélectricité | 89 | 53,0 |
| Pisciculture | 4 | 2,4 |
| Prise d'eau | 9 | 5,3 |
| Régularisation | 44 | 26,2 |
| Réserve incendie | 0 | 0 |
| Site historique | 0 | 0 |
| Villégiature | 7 | 4,2 |
| Autres | 9 | 5,3 |
| Inconnue | 0 | 0 |
| TOTAL DE LA RÉGION | 168 | 100 |
| Type de propriétaire | Nombre de barrages | % |
| Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire) | 34 | 20,2 |

| | | |
|--|------------|------------|
| Hydro-Québec | 76 | 45,2 |
| Municipal | 7 | 4,2 |
| Privé (individu et association de lacs) | 1 | 0,6 |
| Public | 18 | 10,7 |
| Public - Ministère de l'Environnement | 1 | 0,6 |
| Orphelin | 31 | 18,5 |
| TOTAL DE LA RÉGION | 168 | 100 |

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région de la Côte-Nord (09)

| MRC (code) | RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹ | | | TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3} | | | | | |
|---------------------------------|--|-------------------|-----------------|---|-------------|-----------------|-------------|------------------|------------|
| | Nombre de municipalités desservies par réseau (population) | Nombre de réseaux | | Eau de surface | | Eau souterraine | | | |
| | | Total | Avec traitement | Population | % | Réseau | | Puits individuel | |
| | | | | | | Population | % | Population | % |
| Caniapiscau (972) | 2 (3 489 habitants) | 2 | 2 | 3 489 | 100,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| La Haute-Côte-Nord (950) | 8 (12 690 habitants) | 10 | 10 | 4 286 | 32,9 | 8 404 | 64,4 | 350 | 2,7 |
| Manicouagan (960) | 7 (28 310 habitants) | 11 | 11 | 26 521 | 78,8 | 1 789 | 5,3 | 5 362 | 15,9 |
| Minganie (981) | 8 (5 824 habitants) | 8 | 7 | 135 | 2,3 | 5 689 | 97,0 | 42 | 0,7 |
| Sept-Rivières (971) | 5 (33 310 habitants) | 7 | 5 | 32 225 | 94,0 | 1 085 | 3,2 | 977 | 2,8 |
| Hors MRC | 5 (4 932 habitants) | 13 | 7 | 1 298 | 25,1 | 3 634 | 70,3 | 235 | 4,6 |
| TOTAL DE LA RÉGION | 35 (88 555 habitants) | 51 | 42 | 67 954 | 71,1 | 20 601 | 21,6 | 6 966 | 7,3 |

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région de la Côte-Nord (09)

| MRC (code) | Nombre de municipalités avec réseau d'égouts | Population raccordée | | Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ² | | Investissements (PAEQ et PADEM) ³ |
|---------------------------------|--|----------------------|----------------|---|-----------|--|
| | | Population | % ¹ | Population | % | |
| Caniapiscau (972) | 2 | 3 489 | 100 | 3 489 | 100 | 5 768 517 \$ |
| La Haute-Côte-Nord (950) | 7 | 9 844 | 75 | 7 806 | 79 | 11 267 323 \$ |
| Manicouagan (960) | 5 | 28 513 | 83 | 25 386 | 89 | 43 756 951 \$ |
| Minganie (981) | 6 | 5 130 | 87 | 1 300 | 25 | 6 710 609 \$ |
| Sept-Rivières (971) | 5 | 33 644 | 98 | 33 556 | 99 | 41 484 659 \$ |
| Hors MRC | 4 | 2 648 | 51 | 1 622 | 61 | 6 022 500 \$ |
| TOTAL DE LA RÉGION | 29 | 83 268 | 86 | 73 159 | 88 | 115 010 559 \$ |

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région de la Côte-Nord (09)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs¹ et taux d'assainissement en 1995 (%)²

- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -

| SECTEUR | Grandes entreprises (> 250 e) | Moyennes entreprises (50 à 249 e) | Petites entreprises (< 50 e) | TOTAL |
|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------|
| Pâtes et papiers | 2 (100 %) | 0 | 0 | 2 (100 %) |
| Métallurgie primaire | 5 (60 %) | 0 | 0 | 5 (60 %) |
| Chimie | 0 | 0 | 2 (0 %) | 2 (0 %) |
| Transformation du métal | 0 | 1 (100 %) | 2 (100 %) | 3 (100 %) |

| | | | | |
|---|---|--|--|------------------------|
| Agroalimentaire | 1 (0 %) | 6 (33 %) | 10 (20 %) | 17 (24 %) |
| Textile | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Transformation du bois | 0 | 1 (0 %) | 0 | 1 (0 %) |
| Industries diverses | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 8 (63 %) | 8 (38 %) | 14 (29 %) | 30 |
| - Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises - | | | | |
| LIEU DE REJET | Grandes entreprises (> 250 e) | Moyennes entreprises (50 à 249 e) | Petites entreprises (< 50 e) | TOTAL |
| Réseau d'égouts municipal | 0 | 4 (50 %) | 6 (33 %) | 10 ³ (50 %) |
| Environnement (dans les eaux de surface) | 8 (63%) | 3 (33 %) | 7 (14 %) | 18 (28%) |
| Environnement (installations septiques) | 0 | 1 (0 %) | 1 (0 %) | 2 (0 %) |
| TOTAL | 8 (63%) | 8 (38 %) | 14 (29 %) | 30 |

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Les eaux usées de 2 de ces 10 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

n.d. : non disponible.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région de la Côte-Nord (09)

| MRC (code) | Superficie des fermes par MRC (%) | Nombre de fermes | Cheptel (nombre d'animaux) | | | | Superficie (km ²) | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------|----------------------------|--------|---------|-------|-------------------------------|----------|-------------------|---------------------------------|---|
| | | | volailles | bovins | porcins | ovins | cultivée et drainée | irriguée | engrais chimiques | épandage de fumier ¹ | herbicides, insecticides ou fongicides ² |
| Caniapiscau³ (972) | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. |
| La Haute-Côte-Nord (950) | 0,8 | 49 | 144 | 2 234 | n.d. | n.d. | 25,74 | n.d. | 8,48 | 8,28 | 0,10 |

| | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|-----------|------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| Manicouagan (960) | 0,1 | 23 | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | 6,40 | 0,04 | 1,95 | 0,45 | 3,05 |
| Minganie³ (981) | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. |
| Sept-Rivières³ (971) | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. |
| TOTAL DE LA RÉGION | 0,05 | 72 | 144 | 2 234 | n.d. | n.d. | 32,14 | 0,04 | 10,43 | 8,73 | 3,15 |

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.
3. Aucune donnée n'est fournie par Statistique Canada pour cette MRC.

n.d. : non disponible.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

Région de la Côte-Nord (09)

| Nom de la rivière ou du lac | Nom de l'organisme | Adresse | Mandat de l'organisme |
|-----------------------------|---|---|--|
| Rivière aux Rochers | Association de protection de la rivière aux Rochers | C.P. 324 Port-Cartier (Québec) G5B 2G9 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Lac Couillard | Association du lac Couillard | C.P. 393 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2H2 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Lac Daigle | Association communautaire du Lac Daigle | C.P. 96 Sept-Îles (Québec) G4R 4K6 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Lac Demonts | Club des campeurs du lac Demonts inc. | 2301, rue Villeneuve Baie-Comeau (Québec) G5C 3B6 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Lac Denise | Association des propriétaires de chalet du lac Denise | C.P. 411 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2H2 | Protection et gestion du plan d'eau |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Rivière des Escoumins (1) | Comité provisoire de la rivière des Escoumins | 24, rue de la Rivière, C. P. 249 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0 | Mise en œuvre des recommandations du Rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant la rivière des Escoumins |
| Rivière des Escoumins (2) | Conseil de bassin de la rivière des Escoumins | 24, rue de la Rivière, C. P. 249 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0 | Gérer les interventions dans le bassin versant en tenant compte de la conservation du milieu |
| Rivière des Escoumins (3) | Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins (ZEC) | 24, rue de la Rivière, C. P. 249 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0 | Restauration de la rivière et contrats de rivière |
| Lac Donlon | Association des propriétaires de chalets du lac Donlon | C.P. 2381 Baie-Comeau (Québec) G5C 2T1 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Rivière du Sault aux Cochons | Comité provisoire de la rivière du Sault aux cochons | 41, route 138, B.P. 260, Forestville (Québec) G0T 1E0 | Mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant la rivière du Sault aux Cochons |
| Lacs Fer à cheval, Cinq Cents et Saint-Joseph | Association de villégiature des lacs Fer à cheval, Cinq Cents et Saint-Joseph | C.P. 91 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G8 | Protection et gestion des plans d'eau |
| Rivière Franquelin | Association des propriétaires de chalet de Franquelin | C.P. 24 Franquelin (Québec) G0H 1E0 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Rivière Godbout | Association Les Castillons | Route 138 Godbout (Québec) G0H 1G0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière et lac Hall et rivière Sainte-Marguerite | Zec Matimec | C.P. 1127 Sept-Îles (Québec) G4R 4X6 | Gestion de la pêche sportive et de la villégiature |
| Lacs la Loutre et Pascal | Association des propriétaires de chalets des lacs La Loutre et Pascal enr. | C.P. 172 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G8 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Lac Labrie | Association des propriétaires du lac Labrie | 524, rue Lapierre Gallix (Québec) G0G 1L0 | Protection et gestion du plan d'eau |

| | | | |
|-------------------------------|--|---|--|
| Rivière Laval | Association de chasse et pêche de Forestville | 41, route 138, B.P. 260, Forestville (Québec) G0T 1E0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière Mingan | Regroupement Mamit Innuat | 660, boul. Laure, bureau 103 Sept-Îles (Québec) G4R 1X9 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière Mistassini | Association Les Castillons | C.P. 335 Mingan (Québec) G0L 3X0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière Moisie | Association de protection de la rivière Moisie | C.P. 335 Mingan (Québec) G0L 3X0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière Natashquan | Regroupement Mamit Innuat | Conseil de bande de Natashquan Natashquan (Québec) G0G 2E0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière Oloman | Regroupement Mamit Innuat | Conseil de bande de La Romaine La Romaine (Québec) G0G 1M0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Rivière Petite Trinité | Société d'aménagement de Baie-Trinité | 2, rue Saint-Laurent, C. P. 39 Baie-Trinité (Québec) G0H 1A0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
| Lac Potvin | Club potviniste inc. du lac Potvin | C.P. 222 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G9 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Rivière et lac Nouvel | Association sportive manicoutarde | 551, rue Garnier Pointe-Lebec (Québec) G0H 1N0 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Lac Salé | Association des propriétaires de chalets du lac Salé | 747, rue Dastous Baie-Comeau (Québec) G5C 1J8 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Lac Sainte-Anne | Corporation de la route du lac Sainte-Anne inc. | C.P. 88 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G8 | Protection et gestion du plan d'eau |
| Rivière Saint-Jean | Pourvoirie Haute-Saint-Jean | 300, rue Saint-Jean Rivière Saint-Jean (Québec) G0G 2N0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |


| | | | |
|------------------------|---------------------------------------|---|--|
| Rivière Trinité | Société d'aménagement de Baie-Trinité | 2, rue Saint-Laurent, C. P. 39 Baie-Trinité (Québec) GOH 1A0 | Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon |
|------------------------|---------------------------------------|---|--|

Source : Ministère de l'Environnement, Direction régionale.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)